

Crédit de Fr. 220'000.- pour la sécurisation des locaux de la police et le réajustement des moyens de sécurité personnelle

Par le présent message, le Conseil Communal invite le Conseil de Ville de Delémont à accepter la demande de crédit de Fr. 220'000.- afin de réaliser les travaux et acquérir le matériel nécessaire à la mise aux normes sécuritaires.

1. PREAMBULE

L'acceptation par le Peuple de la Loi sur la Police Synergie implique pour la Police municipale une mise aux normes de sécurité notamment, en plus de toute la mise à niveau en relation avec les procédures car, dès janvier 2017, les Polices municipales ont les mêmes compétences que la Police cantonale.

Le Conseil communal a réfléchi à la problématique globale et soumet aujourd'hui la demande de crédit qui comprend toute une série de mesures et acquisitions dont le détail est indiqué plus bas.

2. DEVELOPPEMENT

Depuis leur création, les locaux de la Police municipale n'ont jamais été réadaptés pour l'usage qui leur est dévolu, à l'exception de diverses rénovations et aménagements courants. D'un point de vue sécuritaire, mais également afin de garantir un niveau plus élevé de la confidentialité, des modifications importantes sont dès lors nécessaires. Celles-ci sont à l'image de ce qui a été réalisé au travers du nouveau guichet commun du poste de la Gare et de ce qui existe déjà au Centre A16 de la Police cantonale.

Dans le cadre de la mise en place de Police Synergie, l'adaptation d'un local dit "d'audition" est devenue incontournable. Celui-ci doit être accessible en tout temps par les agents en faction et garantir discrétion et confidentialité pour toutes les personnes amenées à être entendues en ce lieu. Ce dernier doit par ailleurs être suffisamment vaste pour permettre l'accueil d'un minimum de 6 personnes car il n'est de loin par rare qu'une audition se déroule en présence d'avocat(s), conseiller(s) et/ou d'un traducteur. La solution retenue permet ainsi de transformer et d'aménager un local annexe aux locaux de police, mais toutefois rattaché directement à ceux-ci.

En ce qui concerne le véhicule d'intervention de police, il est à relever que ce dernier montre des signes évidents d'essoufflement. Par ailleurs, et à l'heure actuelle, celui-ci fait l'objet d'une immobilisation en raison de sérieux et coûteux problèmes mécaniques. Le choix quant à son successeur se doit non seulement d'être basé sur la polyvalence quant aux missions à remplir, mais également de correspondre au plus près des standards de la Police cantonale, ceci en regard de la nouvelle collaboration étendue avec cette dernière entité. Le matériel embarqué y sera par ailleurs correspondant, ceci afin de permettre aux agents intervenants de travailler à un niveau égal de leurs homologues cantonaux (niveau pour lequel ils ont par ailleurs été formés). Il y a encore lieu de tenir compte de la possibilité future d'intégrer en nos rangs (à l'interne) un maître-chien, comme cela avait déjà été le cas durant plusieurs années, impliquant de ce fait une modularité supplémentaire dans le choix du véhicule d'intervention.

A tout ceci s'ajoute encore la nécessité de renouveler le matériel de protection personnel et de remplacer et/ou d'acquérir les accessoires divers et multiples inhérents au travail de policier.

3. DEMANDE DE CREDIT

Le Service UETP a été mandaté pour réaliser une évaluation des coûts relatifs à la sécurisation des locaux de police.

À cela s'ajoutent l'acquisition et/ou le renouvellement du véhicule d'intervention de police et du matériel de sécurité personnelle des agents.

Description

en francs

- travaux et aménagements de sécurisation des locaux de police (dont installation d'une porte coulissante sécurisée, guichet et porte vitrée sécurisée, création d'une voie de fuite "secrétariat", pose de barreaudage extérieur) ; adaptation des portes pour accès électronique aux locaux (badges Salto)	66'000.-
- création et aménagement d'un local d'audition	24'500.-
- remplacement du véhicule d'intervention "police"	80'000.-
- remplacement des gilets pare-balles personnels (modèle 2 ^e chance léger) - 15 x	20'000.-
- remplacement des gilets pare-balles véhicule (modèle renforcé lourd) - 2 x	5'000.-
- renouvellement/acquisition des accessoires et du matériel de corps (Police)	2'500.-
- acquisition de signalisation routière et de panneaux de signalisation (Police+UETP)	22'000.-

Montant total (TTC)

220'000.-

4. FINANCEMENT

Le crédit de Fr. 220'000.- est prévu au plan financier des investissements.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Intégration du crédit dans le plan financier	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	X		
Prélèvement comptable sur un fonds existant		X	
Solde du fonds au			
Financement nécessaire par voie d'emprunt			220'000.00

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable (10 ans = 10 % / 20 ans = 5 % / 50 ans = 2 %)	5 %	11'000.00
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		6'600.00
Total de la charge financière annuelle		17'600.00

*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2016.

5. PREAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Commission de la mairie et la Commission des finances ont préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 30 octobre 2017 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission de la mairie et la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le crédit de Fr. 220'000.- pour la sécurisation des locaux de la police et le réajustement des moyens de sécurité personnelle est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Jude Schindelholz

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 27 novembre 2017